

Addendum à la norme eCH-0020 Motifs d'annonce Registres des personnes

Nom	Addendum à la norme Motifs d'annonce Registre des personnes
eCH- nombre	eCH-0020
Catégorie	Norme
Stade	Définie
Version	Concerne la version 3.0 de la norme
Date de publication	2018-12-17
Langues	Allemand
Groupe spécialisé	Annonces
Contact	Steimer Thomas, Office fédéral de la justice thomas.steimer@bj.admin.ch
Nom prénom Organisation	Stingelin Martin, Stingelin Informatik, martin.stingelin@stingelin-informatik.com
Éditeur	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

Le présent document fait état de compléments/ apporte des précisions à la norme en vigueur. Les remarques correspondantes sont intégrées à la norme dans sa version à venir.

Table des matières

Addendum à la norme eCH-0020 Motifs d'annonce Registres des personnes	1
1 Introduction	3
1.1 Champ d'application	3
2 Compléments / précisions	3
2.1 Chapitre 3.1 Principes généraux.....	3
2.2 Chapitre 4.2.5 maritalInfo – Informations concernant l'état civil.....	4
3 Exclusion de responsabilité - droits de tiers	5
4 Droits d'auteur	5

1 Introduction

L'utilisation de normes peut soulever des questions ou faire apparaître des points restant à régler, qui ne sont signalés qu'une fois approuvée une version de la norme. L'addendum fait état des compléments et précisions correspondantes, qui ne peuvent autrement être publiés qu'avec la version suivante de la norme.

1.1 Champ d'application

L'addendum se rapporte exclusivement à la version de la norme mentionnée sous l'intitulé «Version» de la page de garde du document.

2 Compléments / précisions

Ne figurent ci-dessous que les chapitres de la norme mentionnée pour lesquels un complément ou une précision est stipulé dans ces pages.

2.1 Chapitre 3.1 Principes généraux

Complément:

Les principes suivants doivent être respectés concernant l'annonce d'événements dans le domaine du registre des habitants:

- **[IMPÉRATIF]** Toutes les modifications apportées aux données doivent être annoncées par des événements.
- **[IMPÉRATIF]** Toute annonce technique contient uniquement les données relatives à une personne (ainsi que, le cas échéant, les relations de cette personne avec les partenaires correspondants, qui sont pertinentes pour cette annonce).
- **[IMPÉRATIF]** Les caractéristiques identifiantes doivent toujours être fournies.
- **[RECOMMANDÉ]** Les identificateurs ne doivent contenir aucun caractère non-imprimable, aucun caractère spécial et aucun caractère d'édition.
- **[IMPÉRATIF]** Concernant les attributs, la valeur après l'événement doit par principe être toujours fournie. Les situations dérogeant à cette règle sont explicitement stipulées pour les annonces d'événements correspondants.
- **[IMPÉRATIF]** | Les informations concernant les différents motifs d'annonce ne doivent pas être compilées dans une annonce d'événements.
- **[IMPÉRATIF]** L'annonce Base de données générale (baseDelivery) ne remplace pas les autres motifs d'annonce spécifiques et doit être utilisé uniquement pour l'établissement ou la comparaison de registres.
- **[RECOMMANDÉ]** En cas de problème dans le contexte du ,comparaison base de données générale', les modifications ,perdus' doivent être identifiées.
- **[RECOMMANDÉ]** Les renseignements concernant le numéro OFS de la commune (municipalityId) doivent toujours être fournis quand ils sont connus, car les désignations (communename) ne peuvent garantir l'absence d'ambiguïté dans l'affectation.
- **[RECOMMANDÉ]** Les renseignements concernant les pays (le nom du pays et l'identifiant du pays (countryId)) doivent être fournis selon les nomenclatures de l'OFS.
- **[IMPÉRATIF]** Il faut toujours fournir toutes les informations connues avec l'événement, même lorsque l'élément correspondant est facultatif.

- **[IMPÉRATIF]** Si les informations ne sont plus livrées, la situation n'est plus considérée comme existante et peut être supprimée respectivement terminée dans le système destinataire.
- **[IMPÉRATIF]** Les corrections de données, pour lesquelles il n'y a pas d'événement explicite, doivent être annoncées comme événement de correction.
- **[IMPÉRATIF]** Concernant les annonces d'événement avec une date de validité spécifique (ex. date de naissance en cas de naissance, date de décès en cas de décès, date d'arrivée en cas d'arrivée etc.), celle-ci doit concorder avec l'eventDate et, le cas échéant, avec le «valable à partir de» de l'annonce. Exemple de la naissance: date de naissance = 02.03.2012, date de l'événement = 02.03.2012
- **[Impératif]** Si des renseignements concernant un blocage des données (dataLock) doivent être transmis dans une annonce, ils doivent également être livrés dans le deliveryHeader.
- **[IMPÉRATIF]** Un élément facultatif ne doit pas être livré vide. Si l'information n'est pas connue, l'élément facultatif ne peut être transmis.
Exemple validité pour la catégorie d'étrangers.

Variante 1 L'information est connue et doit donc être transmise.

```
<eCH-0011:residencePermit>
  <eCH-0011:residencePermit>02</eCH-0011:residencePermit>
  <eCH-0011:residencePermitValidFrom>2010-12-31
</eCH-0011:residencePermitValidFrom>
  <eCH-0011:residencePermitValidTill>2011-12-31
  </eCH-0011:residencePermitValidTill>
</eCH-0011:residencePermit>
```

Variante 2 L'information n'est pas connue, l'élément n'est donc pas transmis.

```
<eCH-0011:residencePermit>
  <eCH-0011:residencePermit>02</eCH-0011:residencePermit>
</eCH-0011:residencePermit>
```

2.2 Chapitre 4.2.5 maritalInfo – Informations concernant l'état civil

Complément:

Les informations concernant l'état civil se composent des caractéristiques définies dans eCH-0011 «Norme de données Données personnelles» (maritalData) respectivement eCH-0021 «Norme concernant les données Données complémentaires des personnes» (maritalDataAddon).

.

Les caractéristiques suivantes sont échangées:

Renseignements d'état civil

- Etat civil (impératif) – maritalStatus, eCH-0011:maritalStatusType
- Date d'état civil (facultatif) – dateOfMaritalStatus, xs:date
- Motif de la dissolution (facultatif) – cancelationReason, eCH-0011:partnerShipAbolitionType
- Justificatif officiel d'état civil (facultatif) – officialProofOfMaritalStatusYesNo, xs:boolean

- Séparation (facultatif) – separation, eCH-0011:separationType
- Date de séparation (facultatif) – dateOfSeparation, xs:date
- Date valable jusqu'à la séparation (facultatif) – separationTill, xs:date

Renseignements complémentaires concernant l'état civil

- Lieu du mariage (facultatif) – placeOfMarriage, eCH-0011:generalPlaceType

Remarque:

L'élément Justificatif d'état civil (officialProofOfMaritalStatusYesNo) ne figure délibérément pas dans les événements d'état civil (mariage, enregistrement d'un partenariat, divorce, annulation de mariage, dissolution d'un partenariat, changement d'état civil de/de la partenaire), car ces événements, pour être créés et échangés, doivent toujours être fondés sur un justificatif officiel.

3 Exclusion de responsabilité - droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs, ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

4 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en ques-

tion ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'association **eCH**, pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.